

Faire parler les policiers. Retour sur deux enquêtes par observations et entretiens

Bulletin de Méthodologie Sociologique
2019, Vol. 143 NP22–NP44
© The Author(s) 2019
Article reuse guidelines:
sagepub.com/journals-permissions
DOI: 10.1177/0759106319854191
journals.sagepub.com/home/bms



Jacques de Maillard

Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines et Sciences-Po Saint-Germain en Laye, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), Guyancourt. France

Depuis 2011, Samy Cohen et Nonna Mayer animent à Sciences Po Paris un séminaire sur les méthodes en sciences sociales, intitulé « Les sciences sociales en question : grandes controverses épistémologiques et méthodologiques ». Ils y invitent des chercheur.e.s à présenter leurs travaux, en mettant l'accent sur la « cuisine » méthodologique qui les fonde. Ce texte est issu d'une intervention à ce séminaire et est publié sur proposition de S. Cohen et N. Mayer.

Abstract

Getting the police to talk. Reflections on two studies based on observation and interviews. This article is dedicated to the analytical and methodological issues involved in research on questions related to the police, and specifically public security police. To gain access into a world that is traditionally resistant to outsiders, and avoid ready-made discourse, the article argues for an ethnographic approach and a combination (depending on the research objects) of observation and interviews. Based on the experience of two previous research projects, this article looks at the difficulties in accessing this field site, from obtaining authorisation to conducting the research. It presents three central elements in overcoming these obstacles : refining the research questions (the inductive process of redefining questions over the whole course of the study), the combined use of interviews and observation, and the connections between the micro, meso, and macro levels.

Pour toute correspondance :

Jacques de Maillard, CESDIP, Immeuble Edison, 43 Boulevard Vauban, 78280 Guyancourt, France
Email : demaillard@cesdip.fr

Résumé

Cet article est consacré aux enjeux analytiques et méthodologiques des recherches portant sur les questions policières, plus précisément sur les polices de sécurité publique. Pour entrer dans un monde traditionnellement rétif au regard extérieur et éviter de se trouver devant un discours convenu, il défend la pertinence de la démarche ethnographique et la combinaison, variable en fonction des objets de recherche, des observations et des entretiens. En s'appuyant sur l'expérience de deux projets de recherches antérieurs, l'article revient sur les difficultés posées par l'accès au terrain, de l'obtention de l'autorisation à la conduite de l'enquête. Pour répondre à ces obstacles, il discute trois dimensions centrales d'un travail de recherche : l'affinement des questions de recherches (ou le processus inductif de redéfinition des questions tout au long de l'enquête), l'utilisation combinée des entretiens et observations, et les liens entre niveaux micro, meso et macro.

Keywords

Ethnographic approach, Interview, Micro-meso-macro links, Observation, Police

Mots clés

Démarche ethnographique, Entretien, Lien micro-meso-macro, Observation, Police

Dans cet article, je¹ me propose d'aborder les enjeux analytiques et méthodologiques des recherches de sciences sociales sur les questions policières, plus précisément sur les polices de sécurité publique². Conformément à la demande de Nonna Mayer et Samy Cohen, je me centrerai sur la « cuisine » de la recherche : questions de recherche, méthodes mobilisées, problèmes concrets rencontrés et manière de les résoudre.

Pour ce faire, je m'appuierai sur deux recherches : Polis (Police et adolescents dans des sociétés multiethniques) et Refmanpol (Réformes managériales des polices)³. Si leurs objets et finalités diffèrent, elles partent toutes les deux d'une enquête de terrain fondée sur une démarche ethnographique, dont on peut rappeler les spécificités (Beaud et Weber, 2010 ; Cefai, 2010) : présence longue sur le terrain, observations répétées, liens fréquents avec les interlocuteurs et échanges nourris avec le milieu social étudié. Pour aborder les questions policières, une solide tradition de recherche ethnographique (qui a notamment connu son acmé au cours des années 1970 et 1980 avec les travaux de Bittner, Manning, Punch ou Van Maanen⁴) a mis en évidence les écarts entre les représentations ordinaires de l'institution et les réalités observées, entre les prescriptions légales et les pratiques professionnelles, en scrutant les styles policiers, les facettes variées des cultures professionnelles, les complexités de la chaîne hiérarchique ou encore les usages ordinaires de la coercition et les pratiques de contrôle. Guidés par une démarche inductive, ces travaux ont privilégié une analyse sensible aux descriptions fines des situations, aux significations que les acteurs donnent à leurs pratiques, ainsi qu'à la complexité des interactions observées. C'est dans le sillage de ces perspectives que nous avons positionné ces deux recherches, et j'essaierai ici de rendre compte des enjeux méthodologiques et épistémologiques soulevés. Par ailleurs, je reviendrai sur une

question qui me semble centrale : la mise en relation entre les niveaux micro – l'action ordinaire des agents individuels –, meso – les contraintes organisationnelles et territoriales (le service, le territoire, le commissariat) – et macro – les politiques policières, le discours politique. Tout en décrivant de façon détaillée les scènes, processus et interactions constatés *in situ*, il convient en effet de les resituer au-delà du seul ordre de l'interaction (Goffman, 1983) pour rendre compte des régularités et logiques plus générales (Cefai, 2010 ; Sawicki, 2000).

Cet article est aussi l'occasion de revenir sur la mobilisation de deux techniques d'enquête, entretiens et observation directe. L'observation, notamment, trouve sa pleine justification compte tenu des conditions de travail des policiers : « Il faut observer les (...) tâches *in situ* en compagnie des intéressés, pour s'apercevoir de leur variété, de leur complexité, de leur imprévisibilité (...). Faute d'observation directe et prolongée, le chercheur se laissera prendre au piège du discours et identifiera le code et la réalité » (Monjardet, 1996 : 94). Cependant, l'utilisation de ces techniques a varié entre les deux projets, pour partie en raison des contraintes imposées : dans le cadre de Polis, le dispositif de recherche a reposé sur des observations longues, complétées par des entretiens, tandis que Refmanpol s'est principalement articulé autour des entretiens effectués dans différents types de services, complétés par des observations. Dès lors, en rendant compte des conditions de réalisation de ces deux enquêtes, je soulignerai les contraintes, risques et ressources offerts par chacune de ces techniques.

Deux projets de recherche : Polis et Refmanpol

Le projet Polis (Police et adolescents dans des sociétés multi-ethniques) a été financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG). La recherche a porté sur quatre grandes villes (deux françaises et deux allemandes). A côté d'une enquête par questionnaires administrée auprès d'élèves d'établissements d'enseignement secondaire (auprès de 21 000 lycéens), la recherche reposait sur environ 800 heures d'observation directe du travail policier de rue, approximativement 200 heures dans chaque ville⁵. De plus, 65 entretiens semi-directifs ont été conduits avec des policiers dans les deux villes françaises et à peu près 50 dans les deux villes allemandes. Les observations et entretiens ont principalement porté sur des policiers du corps d'encadrement et d'application (gardiens de la paix et brigadiers) opérant dans des unités de police secours (en uniforme, essentiellement en réponse aux appels du public), dans des brigades anti-criminalité (en civil, faisant principalement du travail d'initiative) ou dans d'autres entités opérant souvent entre les deux premières (groupement de sécurité de proximité, unités de jour, police des transports, brigades spécialisées de terrain, cf. *infra*). La direction scientifique de l'ensemble était assurée par Sebastian Roché et Dietrich Oberwittler ; j'étais pour ma part responsable de la partie qualitative pour la France⁶.

Le projet Refmanpol (Réformes managériales des polices), dont j'assurai la responsabilité scientifique, a été soutenue par l'Agence nationale de la recherche. Il associait Anne-Cécile Douillet, Mathieu Zagrodzki et Steve Savage. Le projet portait sur l'introduction des instruments managériaux, et notamment la diffusion d'indicateurs de performance, dans deux systèmes policiers différents (France et Angleterre). L'analyse a été

conduite à un double niveau, national et local. Au niveau national, l'objectif a consisté à examiner la définition et l'usage des indicateurs de performance, en analysant les configurations de pouvoir entre différents types d'acteurs (professionnels, administratifs, experts, politiques). Au niveau local, il s'agissait de comprendre les appropriations des réformes managériales au sein des organisations policières, ensembles complexes rassemblant une multiplicité de niveaux hiérarchiques, de services rivaux, mais également de métiers spécifiques. Nous avons retenu deux polices anglaises (police du Hampshire et *Metropolitan Police Service* de Londres – Met) et deux équivalents français (même si elles ne sont pas autonomes) la Préfecture de police – PP – et la Direction Départementale de Sécurité Publique – DDSP – du Pas-de-Calais. Dans chacune de ces polices, nous avons conduit des entretiens au sein des quartiers généraux (principalement auprès des acteurs en charge du suivi de la performance) et également dans deux « commissariats » (ou équivalents), au sein desquels nous avons ensuite conduit approximativement une quinzaine d'entretiens (avec des agents en voie publique ou en judiciaire, de niveaux hiérarchiques assez variés). Au total, nous avons réalisé 192 entretiens. Si les observations n'ont pas été au cœur du dispositif, nous avons fait une trentaine d'heures d'observation (réunions d'évaluation de la performance, quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, mais aussi observation du travail de patrouille) dans chaque pays⁷.

Ces deux projets soulèvent des questions spécifiques liées à la comparaison. Cet aspect ayant été abordé ailleurs⁸, je me concentre ici sur les enjeux posés par la conduite de l'enquête de terrain. Après avoir présenté les difficultés posées par l'accès au terrain (1ère partie), je traiterai les questions que suscitent la conduite du travail empirique et l'analyse des données à partir de trois dimensions : l'affinement des questions de recherches (ou le processus inductif de redéfinition des questions tout au long de l'enquête), l'utilisation combinée des entretiens et observations, et les liens entre niveaux micro, meso et macro. Comme les démarches diffèrent légèrement d'une recherche à l'autre, je les présenterai successivement, Polis d'abord (2e partie), Refmanpol ensuite (3ème partie).

La recherche sur les questions policières et la résistance au projet de (faire) connaître

Le constat est connu : la police est marquée par la « résistance au projet de connaître » (Brodeur, 1984). Pour autant, les obstacles et réticences n'interdisent pas l'engagement d'une démarche de recherche (1ère section). Une fois l'accès obtenu, la question du statut des données recueillies, notamment au travers des entretiens, se pose (seconde section).

Blocages internes et accès au terrain

Dans les deux recherches mentionnées ici, les accords ont été obtenus après de longues discussions avec le ministère de l'Intérieur (et significativement plus tard que dans le deuxième pays de l'enquête). En France, la situation est rendue difficile par le caractère centralisé du système : la très forte asymétrie entre les deux forces de police nationale (police nationale et gendarmerie nationale) et les polices municipales (environ

500 effectifs pour les plus grandes) diminue l'intérêt de se reporter sur l'une des secondes après avoir essuyé un échec au niveau national. Cette difficulté d'accès tient également au caractère sensible des sujets abordés : relations police-jeunes pour Polis, sujet éminemment au cœur du débat public ; diffusion des techniques néo-managériales pour Refmanpol, à une période (le début des années 2010) où la critique de la « politique du chiffre » est forte⁹. Plutôt qu'une réponse explicitement négative, c'est l'absence de retour qui a d'abord prévalu. Dans chacun des cas, l'existence d'un haut fonctionnaire intéressé a finalement débloqué la situation¹⁰. Si aucun de ces deux acteurs n'était explicitement en charge du dossier, ce qui témoigne du flou existant quant au suivi des dossiers « recherche », ils vont convaincre leur hiérarchie du bien-fondé de projets qui apparaissent d'ailleurs plus secondaires que dangereux, nous permettant ainsi d'obtenir les autorisations.

L'acceptation au niveau national ne signifie cependant pas une possibilité automatique de conduire le terrain localement. Les verrous ont ici joué à différents niveaux. Dans l'une des villes retenues pour Polis, les émeutes qu'a connues la ville en 2010 ont d'abord conduit à repousser la réalisation de l'enquête, leur déclenchement rendant les phases d'observation très compliquées pendant plusieurs semaines. Une fois le calme revenu, le blocage s'est opéré de façon plus indirecte : le responsable au sein de la direction départementale de la sécurité publique en charge du suivi de l'étude, sans doute inquiet pour la sécurité des enquêteurs, a autorisé les observations... mais en les orientant vers des services d'investigation et des situations d'audition à l'intérieur du commissariat, alors que la recherche portait sur des services de voie publique. Au cours de cette phase (2011), nous avons ainsi perdu de précieuses heures d'enquête pour des observations que, *in fine*, nous n'avons pas retenues¹¹. En fait, l'accès se négocie en continu, et les oppositions prennent souvent des formes détournées. Cela peut d'ailleurs être le cas avec des services opérationnels : alors que nous étions censés faire des observations avec une unité spécialisée (une Brigade Spécialisée de Terrain), les fonctionnaires s'attachent à nous éviter, à nous laisser dans la salle de pause quand ils partent en patrouille, malgré l'accord de la hiérarchie.

L'autorisation officielle ne garantit donc pas l'ouverture de toutes les portes (voir pour des remarques identiques sur la prison, Rostaing, 2017), et cette difficulté est révélatrice de la discontinuité de la hiérarchie policière : chacun des niveaux (chef de service, chef de brigade) conserve une marge de manœuvre, en jouant des flous des instructions plutôt qu'en s'opposant frontalement, pour limiter ce qui peut être perçu comme des intrusions. S'il ne faut pas exagérer la fermeture des polices vis-à-vis du regard extérieur, voire même souligner les conditions d'accueil très favorables et la disponibilité des agents, l'anecdote citée plus haut quant aux stratégies d'évitement de certaines unités rappelle les obstacles qui peuvent apparaître.

Contrairement à ce qui s'est passé pour d'autres recherches (Pruvost, 2007 ; Darley et Gauthier, 2014), la dimension sexuée n'a pas été centrale. Homme dans un milieu principalement composé d'hommes, je n'ai pas eu à produire d'efforts particuliers de mise en conformité avec les réalités du terrain policier. Cependant, un enjeu crucial a consisté à obtenir le statut de « profane aguerri » (Pruvost, 2007), c'est-à-dire extérieur à l'institution mais considéré comme capable de comprendre le monde policier. La tenue (très proche de celle que les policiers adoptent en civil), la participation aux discussions

dans la salle de pause (où je pouvais mobiliser mes connaissances – certes modestes – footballistiques) ont constitué des ressources. Il s'est également agi de donner des signes de compréhension de l'univers policier, de ses habitudes, de ses sigles, de sa structure hiérarchique (et notamment la capacité à distinguer les différents grades).

La présentation du sujet de la recherche est demeurée la plus neutre et la plus large possible (relation police-population, *management* de la police) afin de ne pas susciter de réactions épidermiques a priori. En revanche, pour certaines unités, adopter un niveau de discours mal calibré a pu se retourner contre moi. Alors que je devais présenter la recherche à des policiers d'une unité connue pour rassembler les « gros bras » du commissariat, en cherchant à souligner le caractère scientifique de la démarche, j'ai mis en avant les techniques de recherche mobilisées de façon sans doute trop insistante – valorisant notamment « l'articulation quanti-quali » –, suscitant alors des réactions goguenardes de la part de mes interlocuteurs, devant une présentation qu'ils jugeaient visiblement éthérée. Si nous n'avons pas fait d'observations avec cette unité pour d'autres raisons (contraintes de calendrier), ma présentation n'a sans doute pas alimenté leur envie de nous accueillir.

Conduire l'enquête : les obstacles à la mise en énigme

Comme nous le verrons, la parole est relativement libre une fois sur le terrain. Néanmoins, sur des sujets comme ceux visés par nos enquêtes, des difficultés ont émergé dans la conduite des entretiens notamment¹², l'analyste pouvant être confronté de la part des policiers à trois types de postures et discours qui rendent son travail critique difficile à conduire. Le premier type de discours, acritique, renvoie à la prégnance du discours institutionnel : « On est une police républicaine, donc on applique la règle de façon indiscriminée » ; « on a une organisation nationale, donc on fixe des objectifs qui se déclinent ensuite localement ». Le discours est alors lisse, adossé à des représentations très générales de ce que fait, ou plutôt doit faire, la police. C'est le type de propos que Dominique Monjardet qualifie de langue de bois, dont « la forme spécifiquement policière est le recours systématique au seul énoncé de la règle (loi, règlement, procédure, consigne) supposée guider toute conduite » (Monjardet, 2005 : 15). Ce discours est d'autant plus présent, nous dit Monjardet, que l'on s'élève dans la hiérarchie, ce que nous avons pu constater à de nombreuses reprises : les commissaires avaient fréquemment tendance à faire une présentation sans aspérité des enjeux, objectifs et indicateurs de leur service, sans qu'il fût facile d'engager la discussion sur ce qui posait question. Ce discours n'a cependant pas été l'apanage des seuls niveaux supérieurs. C'est ainsi par exemple que nous avons été très fraîchement reçus par les membres d'une Brigade anti-criminalité (BAC) de banlieue parisienne, avec des réponses laconiques et formalistes. Le contexte est important : l'enquête était conduite quelques mois après la publication de l'ouvrage de Didier Fassin (2011), qui dénonçait le travail des BAC en raison du racisme et des pratiques violentes de ses membres. Sans que cela ait été formulé explicitement¹³, les conclusions de l'ouvrage, largement médiatisées, ont constitué l'arrière-plan des entretiens. Dans ce premier cas de figure, c'est un discours acritique qui est ainsi collecté.

Le deuxième type de discours est cette fois-ci critique, mais posé à un très haut niveau de généralité. L'enquête Refmanpol a été conduite en 2012–2014, à un moment où la critique de la culture des chiffres était forte, et assez fortement portée par le discours syndical dans les deux pays, stigmatisant les pressions des indicateurs chiffrés dont étaient victimes les subordonnés. Au cours des entretiens, certains agents tenaient des propos très négatifs à l'égard d'une utilisation toujours plus forte de ces indicateurs ou encore de la distribution arbitraire de primes individuelles, expressions d'un contrôle accru de la hiérarchie. Ces propos pouvaient être parfois savoureux, à l'instar d'un brigadier-chef au sein de la Préfecture de police, qui confiait, constatant la prolifération des tableaux de bord, « j'étais la première à être barjot . . . je leur ai dit 'Je travaille pas à l'Insee moi' ». Devant ce type de propos, le risque est de confondre ce discours avec la réalité, tentation d'autant plus forte que l'on peut être tenté de partager la position critique vis-à-vis des indicateurs. Pour autant, comme pour le discours acritique précédent, l'analyse doit mettre en relation ces propos tenus en entretiens avec des pratiques, des instruments et des dispositifs, pour mieux comprendre le lien entre le discours général et les horizons pratiques des acteurs. Surtout, et c'est ici l'intérêt de la répétition des entretiens sur un même site, ils doivent être mis en perspective avec des entretiens similaires, pour repérer récurrences et différences dans la façon dont les individus se représentent ces outils à l'intérieur de l'institution (cf. 2e section de la 3e partie pour les stratégies empiriques déployées).

Le troisième type de discours est tenu par des acteurs qui portent un propos réflexif sur l'usage des indicateurs (Refmanpol) ou la pratique des contrôles (Polis). Dans la recherche sur les réformes néo-managériales, plusieurs interlocuteurs ont ainsi adopté une perspective critique quant à l'usage des indicateurs chiffrés, en soulignant les dangers de se fixer trop étroitement sur les indicateurs (« on ne peut pas conduire et en même temps regarder le compteur ») ou encore les effets pervers de la fixation d'objectifs chiffrés sur le travail policier (sur, par exemple, le nombre d'arrestations pour simple usage de drogues aux dépens de la lutte contre le trafic). Ce discours critique est particulièrement prégnant en Angleterre, où une réflexion sur les indicateurs de performance a pris place au sein des cercles policiers (voir notamment Neyroud, 2008). Face à ce discours réflexif, mettant en avant les capacités d'apprentissage des acteurs, le chercheur est à nouveau confronté à une difficulté d'interprétation : faut-il prendre ces discours pour argent comptant ou au contraire y voir surtout un discours de légitimation masquant des pratiques moins glorieuses ? Ici encore, comme nous le verrons dans les parties suivantes, ce n'est que par un travail patient de croisement des données et de familiarisation avec le milieu enquêté que peut se construire une interprétation distanciée.

En d'autres termes, sur des sujets sensibles pour les forces de police, le risque est de n'avoir que très peu d'informations utiles, s'exposant alors au discours institutionnel acritique, au silence des interviewés, à des paroles critiques détachées des pratiques ou encore à une posture réflexive dont on ne sait pas si elle relève d'une mise en scène de soi ou d'un véritable recul critique. Le risque a été bien identifié par Gary Marx (1988 : xiii) : « much of the literature on controversial police topics breaks down into two categories: uncritical work by well-informed insiders, and critical work by uninformed outsiders ». La question a donc été de savoir comment produire et diffuser des connaissances sociologiques sur ces terrains sensibles. La réponse a varié entre les deux recherches : pour Polis,

nous avons mobilisé d'abord les observations directes pour saisir les situations de contrôle ; pour Refmanpol, nous avons principalement eu recours à des entretiens. Pour chacune d'elles, nous retiendrons trois entrées : l'opérationnalisation des questions de recherche, l'usage des méthodes, et le lien entre micro-meso-macro.

La question des contrôles : Polis

La recherche Polis était confrontée à une double difficulté : le caractère très large du questionnement de départ et l'utilisation des entretiens à côté des questionnaires et de l'observation. Je rendrai compte ici de trois tentatives de dépasser ces difficultés : le processus itératif de délimitation du questionnement de recherche (1ère section), l'utilisation des observations (2e section), et le passage du micro aux niveaux meso et macro (3e section).

Affiner les questions de recherche : des relations police-population aux situations de contrôle

Passer du thème de recherche aux questions spécifiques est une opération itérative, que l'écriture du projet de recherche ne clôt pas : à l'entrecroisement des lectures (et donc de la connaissance des débats scientifiques, de leurs acquis, controverses et angles morts), mais aussi de l'avancée du terrain, et des premiers résultats qui en ressortent, émerge une série d'interrogations qui redéfinit les contours du questionnement. Le déplacement opéré au cours de la recherche Polis me semble ici révélateur à la fois de la difficulté du travail comparé et des limites d'un dispositif de recherche fondé sur les entretiens.

Nous avons initialement fait le choix d'aborder ces questions à partir des représentations et expériences que les policiers français et allemands avaient de leurs relations avec le public, en se référant à la fois à l'importante littérature sur les « cultures policières » (voir récemment Charman, 2017) et aux premiers bilans d'entretiens qui mettaient en évidence des tonalités différentes dans les deux pays : les policiers français rendaient compte d'expériences plus tendues, d'une plus forte difficulté à gérer les interactions difficiles, mais aussi d'une vision plus négative du public. On pouvait faire apparaître, malgré les nuances, des systèmes de valeurs et de normes relativement contrastés, reposant sur des expériences de travail perçues comme plus conflictuelles en France qu'en Allemagne. Cependant, cette question des cultures professionnelles comparées a demandé à être retravaillée. Comme pour n'importe quel entretien avec n'importe quel type d'acteurs, est-ce que les propos tenus décrivent bien les conceptions ordinaires du travail policier ou est-ce qu'ils obéissent juste à une certaine conformité sociale ? Plus précisément, une série de travaux a montré comment ce que les policiers disent de leurs relations avec le public est en définitive détaché de leurs pratiques (Waddington, 1999). Le lien entre discours, pensée et action n'a rien d'automatique. En utilisant principalement les entretiens, nous étions confrontés à une difficulté majeure : la parole recueillie ne permettait pas de faire le lien entre ce qui est dit, pensé et fait. Autrement dit, aborder l'action policière en tenant compte des cultures professionnelles demandait de lier ces dimensions (discours, pensée, action), nous conduisant à redéfinir partiellement la question de recherche tout en renforçant le recours aux observations.

Nous avons alors retenu une problématique légèrement différente, en nous centrant sur une pratique policière, les contrôles d'identité, autorisant des questionnements délimités autour de leurs fréquences, de leur encadrement juridique, de leur répartition dans la population et de leurs raisons : est-ce que les policiers allemands contrôlent autant, avec les mêmes motifs et avec les mêmes cibles que leurs collègues français ? Cette question est apparue progressivement, de façon inductive, lors de nos enquêtes de terrain : cette pratique policière induisait des conflits récurrents en France, contrairement à l'Allemagne. Elle s'inscrit en outre dans un débat scientifique nourri (pour une synthèse, Maillard, 2019) portant sur l'efficacité potentielle des contrôles en matière de lutte contre la délinquance, le lien entre légitimité des polices et pratiques de contrôles ou encore la production d'un ordre social et politique. Si ce débat est particulièrement riche, il comporte en revanche une très faible dimension comparée (voir cependant Gauthier, 2015), ce qui ouvrait une voie analytique originale pour notre propre recherche.

Observer les contrôles à partir des pratiques quotidiennes

Cette redéfinition de la question de recherche a eu des effets sur les techniques d'enquête favorisées : c'est le matériau des observations directes qui s'est alors vu privilégié, parce qu'il donnait à voir les contrôles en situation et les raisonnements mobilisés par les policiers¹⁴. Aborder les contrôles de façon comparée s'est ainsi traduit par un travail triple : catégoriser, mesurer et interpréter¹⁵.

La première opération a consisté à mieux distinguer les types de contrôles. Ceux-ci, dans les deux pays, peuvent être en effet de plusieurs types, que l'on peut simplifier ainsi : les uns sont de nature judiciaire, et sont déclenchés quand une infraction semble avoir été commise ; les autres sont de nature administrative, et se produisent sans infraction ni soupçon étayé d'infraction préalable (Jobard et Maillard, 2019). Nous avons donc décidé de distinguer les contrôles d'initiative (aussi appelés proactifs ou discrétionnaires), qui ne résultent pas de la commission d'une infraction évidente, des autres contrôles, en en proposant la définition suivante : « quand (le contrôle) s'effectue sur des critères extérieurs au comportement potentiellement délinquant de la personne : un individu situé dans un territoire auquel il est apparemment étranger, l'aspect général d'une automobile, le style vestimentaire, ou encore l'attitude de la personne (l'ironie provocatrice, par exemple) » (Maillard et al., 2016 : 273). Introduire cette distinction permettait de faire apparaître le travail proactif des policiers à partir de ce qu'ils considéraient être des signes suspects. Ici, la démarche ethnographique était centrale en permettant de donner à voir les différentes situations de contrôles (routier ou non, judiciaire ou administratif, etc.) en rendant compte de la multiplicité des contextes de recours aux contrôles.

La deuxième opération a consisté à mesurer la part de ces contrôles d'initiative dans l'ensemble des interactions police-population, rejoignant ici des travaux classiques qui soulignent que les observations ne sont pas contradictoires avec un exercice de mesure des fréquences ou distributions¹⁶. Ces opérations de comptage ont été réalisées sur la base d'un nombre conséquent d'heures d'observation : 400 heures et environ 300 interactions observées (293 en France, 247 en Allemagne) dans chacun des pays¹⁷. Outre le fait d'avoir très scrupuleusement noté dans nos journaux de terrain l'ensemble des interactions resituées dans leurs contextes sociaux et territoriaux, nous avons également

établi une base de données sur fichier Excel avec une quinzaine de variables différentes pour décrire le plus extensivement possible les contrôles (heure, lieu, nombre de participants, apparence, niveau de tension, attitude des policiers ; etc.). C'est ce travail de mesure qui a ensuite permis de rapporter les contrôles d'initiative à l'ensemble des interactions, mettant en évidence des différences assez fondamentales : 13 % des interactions en Allemagne, mais 27 % des interactions en France résultent de contrôles d'initiative déclenchés par les policiers.

La troisième opération a consisté à comprendre les logiques de contrôle en se situant au plus proche des raisonnements des agents, avec un souci de description dense de ces interactions, afin de « donner accès à ce qui se cache, retracer l'enchaînement des actions et des interactions, ou encore saisir ce qui ne se dit pas ou 'ce qui va sans dire' » (Chauvin et Jounin, 2010 : 145). A partir de la relecture des journaux de terrain, nous avons alors essayé de restituer les interactions et l'enchaînement des événements conduisant (ou non) aux contrôles. La sociologie policière a montré comment les agents décident de déclencher un contrôle sur la base d'un « savoir partagé sur qui arrêter [et] pour quelle raison dans des circonstances spécifiques » (Ericson, 1982 : 86), mobilisant un faisceau d'indices qui peuvent varier selon les contextes, combinant apparences et comportements des individus. Nous nous sommes alors attachés à comprendre les objectifs implicites et explicites qu'ils poursuivent, les indices qu'ils mobilisent, les savoirs tacites qu'ils mettent en œuvre. Le fait d'être témoin permettait non seulement de saisir le déroulement des interactions dans toute leur complexité interindividuelle, mais aussi de revenir de façon informelle sur un certain nombre de contrôles dont les raisons ne paraissaient pas évidentes ; à l'instar de la situation décrite ci-dessous, où l'interaction est à plusieurs reprises susceptible de se transformer en confrontation, et où les policiers jouent plusieurs rôles différents.

Journal de terrain, février 2012

A la demande de Jean-Claude, le major, qui nous donne les instructions lors du briefing, nous (Philippe, Jérémie, Benoît et moi¹⁸) sommes censés faire des passages dans des lieux où des jeunes ont l'habitude de se réunir, auprès de jeunes qui embarrassent le voisinage dans un espace commercial. Ces jeunes font visiblement un petit trafic de haschich, gênent les commerçants et les riverains, certains clients – généralement les personnes âgées – finissent d'ailleurs par ne plus venir. On est rejoint par l'autre patrouille, dirigé par Robert, brigadier d'environ 50 ans, accompagné d'un gardien de la paix (Marco), et une adjointe de sécurité. A notre arrivée, nous contrôlons cinq jeunes d'apparence maghrébine, qui correspondent aux profils connus des policiers. Tous les jeunes sont fouillés. Les jeunes sont globalement calmes, voire indifférents, mais l'un d'eux est particulièrement volubile, sur le mode : « mais on n'a rien fait nous, pourquoi vous nous contrôlez tout le temps . . . ». Philippe s'emploie à justifier l'intervention : « on vient pas au hasard, monsieur . . . si on vient c'est parce que des gens se plaignent . . . », tandis que les autres restent silencieux. Un vieil homme d'apparence maghrébine, qui

(Continued)

(Continued)

passé à côté, intervient : « mais faut leur trouver du travail à ces jeunes ! ». Jérémie lui rétorque sans presque le regarder : « Mais ils ont qu'à en chercher du travail, faire comme nous ! ». C'est Philippe qui prend la main et va parler au vieil homme : « Si on vient c'est parce qu'on est appelés par les gens qui en ont assez . . . ». Le vieil homme : « C'est vrai qu'il y a du racisme par ici » . . . et Philippe lui répond : « Le problème, c'est qu'il y a aussi du trafic . . . Quand on est arrivés ça sentait fort le hachisch . . . » et là le vieil homme acquiesce. L'interaction se dégrade avec le jeune le plus prolix. Marco lui dit : « t'as une grande bouche toi pour quelqu'un qui n'a rien fait . . . ». Et le jeune rétorque immédiatement : « quoi, pourquoi vous me parlez comme ça . . . moi, je vous ai rien dit moi . . . Vous voulez qu'on aille s'expliquer, c'est ça . . . Entre hommes, tu veux qu'on aille se parler tous les deux ». A partir de là, la situation est plus difficile à tenir. Philippe essaie de faire redescendre la tension en parlant au jeune : « M. X, calmez-vous s'il vous plait ». Le jeune : « Comment ça vous connaissez mon nom . . . Moi, j'connais même pas le vôtre . . . ». La situation se calme doucement, mais le jeune continue de s'en prendre verbalement à Marco (« qu'est-ce que tu veux dire par grande bouche ? »), qui du coup calme un peu le jeu . . . Il terminera l'échange avec le jeune, en lui parlant en bilatéral pour essayer de calmer les choses.

C'est ainsi que nous avons fait apparaître, dans un sens proche du travail de Jérémie Gauthier (2015), les différentes rationalités du contrôle : contrôle de la criminalité, affirmation de l'autorité du policier, collecte de renseignement. Ces observations ont également permis d'analyser le problème des contrôles d'une autre manière : les moments où les policiers pourraient procéder à un contrôle, mais décident de ne pas le faire, soit parce qu'ils reconnaissent la personne, soit parce qu'ils raisonnent en termes de coût-avantage des contrôles. Ici encore, le matériau ethnographique s'est révélé précieux, ne serait-ce qu'en rappelant que la décision de ne pas contrôler résultant d'un savoir local et interindividuel (les policiers reconnaissent la personne) se produisait nettement plus fréquemment en Allemagne qu'en France. Les interactions observées ont pu révéler des normes professionnelles implicites, à l'instar de ces policiers français qui contrôlent un jeune homme parce que, justement, il est connu pour ne pas porter sa carte d'identité sur lui (Maillard et al., 2016), logique improbable pour un policier allemand.

En dévoilant les univers professionnels, à partir des registres lexicaux et des attributs individuels mis en avant, des opérations négociées de définition des situations (voir notamment, Jobard, 2006 ; Darley et Gauthier, 2014), le travail d'observation a ainsi pointé le poids, variable dans les deux pays, de la dimension proactive en inscrivant ces pratiques dans les modes de raisonnement en situation des policiers. Il nous fallait aussi tenter d'aller au-delà de cette seule observation des pratiques et rationalités *in situ*.

Passer du micro au meso et macro

L'une des questions que soulève l'observation des univers professionnels et des interactions au niveau micro est le lien avec un cadre d'interprétation plus global :

comment passer d'une démarche ethnographique au plus proche des pratiques à une logique plus explicative visant à les resituer dans un cadre plus global ? Comment, en définitive, passer du micro au meso et au macro (voir aussi Gauthier, 2017) ?

Sans reprendre trop longuement des arguments exposés ailleurs (Maillard et al., 2016 : 288 et svs), les contrastes observés entre France et Allemagne résultent d'un ensemble combiné de facteurs (politiques, organisationnels et professionnels) qui doivent être compris dans l'épaisseur des relations sociales, politiques et territoriales. Les priorités policières diffèrent (focalisation sur l'obtention de résultats judiciaires en France *versus* mandat policier plus large dans les deux Länder), tout comme les politiques de formation (nettement plus longues et tournées vers la dimension relationnelle du métier en Allemagne). Plus profondément, ces styles de police sont étroitement imbriqués dans des ethoses professionnels (profil de « chasseur » plus fréquent en France¹⁹, tout comme la division eux (le public) – nous (les policiers)).

Dans cette démarche, si les observations sont indispensables, parce qu'elles permettent d'assister aux discussions informelles autour de la question des contrôles (ou, plus précisément, à l'absence de discussions) ou encore de favoriser des échanges informels sur les raisons du déclenchement des contrôles, elles sont complétées par les entretiens. Ces derniers rendent possible de saisir plus clairement les orientations des politiques policières (priorités assignées, poids des indicateurs chiffrés, politiques de formation, etc.), mais aussi plus largement des valeurs et normes partagées dans la socialisation professionnelle. Ils nous ont aidés à identifier plus complètement les rationalisations à l'œuvre, en saisissant les modes de raisonnement qui sous-tendent les pratiques de contrôle : là où certains policiers (généralement français) sont enclins à considérer que le contrôle fait partie de leurs prérogatives, avec une opposition aux contrôles qui résulte d'une logique exogène (opposition de jeunes indociles ou d'un public récalcitrant), pour d'autres (généralement allemands), le pouvoir de contrôle est utilisé de façon plus réflexive, en fonction du déroulement de l'interaction : le policier peut recourir au contrôle s'il sent que l'échange se durcit ou que la relation lui échappe, afin de marquer son emprise sur la situation.

Deux questions relatives au passage du meso au macro restent cependant en suspens. Pour l'Allemagne notamment, la généralisation à partir de nos deux Länder peut être questionnée, le caractère fédéral du système policier rendant possibles des politiques régionales différentes. Si cette réserve est valable, retenons cependant que des travaux conduits ailleurs sont parvenus à des résultats identiques (pour Berlin, voir Gauthier, 2015), et que les contrôles par les polices de sécurité publique n'y sont pas devenus un objet de débat public. La seconde question est relative aux pratiques des différentes unités : l'observation du travail de patrouille a permis d'identifier des logiques de contrôle (tant dans la fréquence que dans le ciblage) contrastées ; malheureusement, leur diversité (nous avons suivi des unités en civil, en uniforme, ou encore alternativement en civil et en uniforme, avec des mandats plus ou moins centrés sur la criminalité) n'a pas permis un suivi suffisamment systématique pour établir avec certitude des modèles de pratiques différenciées pour chacune des unités. À l'avenir, des observations reproduites sur un nombre plus limité d'unités pourraient sans doute poser plus précisément la question des styles de contrôle adoptés par les unités de voie publique²⁰.

Analyser la diffusion des réformes néo-managériales : Refmanpol

Le nouveau management public, s'il est associé à quelques idées et formats organisationnels récurrents (fragmentation des bureaucraties verticales, introduction de mécanismes de marché, renforcement des échelons locaux, gestion par résultats), comporte des inflexions plus ou moins rigoristes et centralisatrices. Notre objectif était de saisir le lien entre la façon dont les polices rendent des comptes à l'extérieur (notamment aux acteurs politiques) et leurs mutations organisationnelles internes, c'est-à-dire les régimes de performance saisis à partir de l'ensemble des questions posées par le choix et l'usage des indicateurs dans les unités de police analysées (Lascoumes et Le Galès, 2004). Après avoir présenté les enjeux relatifs à l'affinement du questionnement (1^{ère} section), j'évoquerai les précautions prises dans l'usage des entretiens (2^e section), avant de finir sur les questions d'articulation entre niveaux d'analyse (3^e section).

Ajuster les questions de recherche

L'objectif de cette recherche consistait donc à savoir ce que la diffusion de ces systèmes d'indicateurs fait aux organisations et métiers policiers, tout en comprenant comment ces derniers adaptent et traduisent ces instruments. Dans ce champ de recherche, beaucoup de travaux ont déjà traité la question du point de vue des indicateurs de performance, et des effets – souvent pervers – qu'ils créent dans les services de police : centralisation des organisations policières, travail quantitatif privilégié aux dépens du qualitatif, manipulation des chiffres pour atteindre les objectifs, culture du cynisme dans les services (voir pour un bilan en français, Douillet et al., 2014). Si cette question était bien au cœur de ce que nous souhaitions appréhender, notre horizon était plus large : il portait sur la mobilisation des indicateurs quantifiés au sein de la police nationale. A tous les niveaux de l'administration policière, l'utilisation de tableaux de bord est désormais monnaie courante²¹. Dans la formulation de la recherche, nous avons donc retenu une problématique proposant de comprendre comment les indicateurs de suivi quantifiés façonnent les activités policières, analysant l'usage des indicateurs quantitatifs en lien avec les autres outils d'évaluation dont disposent les responsables (retours qualitatifs, entretiens avec les agents, etc.) pour ne pas présumer *a priori* de l'invasion des indicateurs quantitatifs dans le pilotage et l'évaluation des services.

Un autre point est apparu au cours de la recherche elle-même, non complètement anticipé au démarrage : sur quels types de service (les services de voie publique ? les services d'investigation ?) et vers quels types d'agents (les agents du corps d'encadrement et d'application, catégorie B de la fonction publique ? les officiers ? les commissaires ?) orienter la recherche. Au stade de la programmation des entretiens, le choix a été d'inclure largement, quitte à resserrer la focale dans un deuxième temps, après avoir conduit la première vague d'entretiens. C'est une fois les premiers résultats intermédiaires connus (au cours des réunions de l'équipe, mais aussi lors de la publication des différents articles de la recherche) que nous avons choisi de donner plus d'importance aux services d'investigation dans lesquels le poids des indicateurs chiffrés avait pris une place que nous ne soupçonnions pas au début. En effet, la question de la mesure de

l'activité y tenait un rôle essentiel (sur le nombre d'affaires suivies, le nombre de cas résolus, etc.), les services d'investigation anglais étendant même cette mesure à la satisfaction des usagers (Maillard et Savage, 2017). Ensuite, là où la plupart des enquêtes se consacrent prioritairement à l'autonomie des agents du niveau de la rue (Jobard et Maillard, 2015 : 54–58), nous avons progressivement fait le choix de nous intéresser aux cadres intermédiaires (Barrier et al., 2015), situés entre les équipes de direction et les agents du bas de la hiérarchie, pour analyser comment ils relaient, traduisent, voire infléchissent les orientations générales en les accommodant aux situations locales.

Adapter la stratégie d'entretien et combiner les données

Dans le cadre de Refmanpol, nous avons eu nettement moins de possibilités d'effectuer des observations directes de réunions de service, de séances d'évaluation ou de présence prolongée dans les services. Si nous avons pu y recourir ponctuellement (cf. infra), la part que cette technique d'enquête a occupée a été sans commune mesure avec Polis. Ces contrastes tiennent, en France, aux oublis ponctuels de l'administration de nous prévenir des réunions²² en dépit d'une autorisation formelle, et, en Angleterre, à une présence trop intermittente pour assurer une participation régulière aux séances consacrées à l'évaluation collective. L'observation des réunions managériales pose en effet d'autres contraintes que celle du travail de terrain des policiers : elles sont plus espacées, et demandent donc une disponibilité plus longue. Il a alors fallu adapter le dispositif de recherche. On sait que ne procéder que par entretiens fait courir le risque d'un écart entre ce que les interviewés nous disent de ce qu'ils font et ce qu'ils font réellement (cf. les trois types de discours acritique, critique et réflexif, 1.2). Le fait que la question de la « performance policière » ait été débattue dans les discours publics ne simplifiait pas les choses. La recherche s'est alors appuyée sur cinq ressources différentes.

La première tient à la conduite de l'entretien lui-même. Nous avons été confrontés à une forme de distance, teintée soit d'ignorance quant à la fonction de chercheur (« qui sont ces individus extérieurs à l'institution qui viennent nous interviewer »), soit plus rarement de méfiance (cf. deuxième section de la première partie, avec des agents d'une BAC). Le « chercheur » est une figure le plus souvent mal connue des gardiens, gradés, officiers et commissaires que nous rencontrons. C'est donc d'abord une certaine réserve, voire du scepticisme qui pouvait apparaître. La présentation de la recherche (qui la distinguait du travail des journalistes ou d'une forme d'évaluation), son inscription dans une temporalité longue, la mise en avant du souhait de comprendre leur activité ont aidé à diminuer les craintes et mettre en confiance les interviewés (Beaud et Weber, 2010 : 177–198 ; Kaufmann, 1996 : 33–57). L'intérêt porté à leurs activités quotidiennes (comment s'organise votre journée ? quelles sont vos missions ? avez-vous une marge de choix ? comment rendez-vous compte de ce vous faites à votre hiérarchie ?) favorisait l'établissement du dialogue. Dans une profession où le malaise est latent, pouvoir s'exprimer sur ses conditions de travail, sur les difficultés des relations avec le public ou le peu de soutien de la hiérarchie constitue une amorce d'échange. Beaucoup des policiers ont alors vu dans les entretiens une façon de se raconter (Pruvost, 2008 : 77).

Deuxièmement, nous avons privilégié les univers pratiques des acteurs, en les interrogeant sur leurs activités, les objectifs qui leur sont assignés, la façon dont ils rendent

des comptes à leur hiérarchie, les modes d'évaluation dont ils sont l'objet. En questionnant les encadrants directs des agents par exemple, nos relances portaient sur la régularité des remontées d'informations, des pratiques de suivi des interviewés, afin de mieux lier pratiques et représentations de l'action. Plutôt que simplement parler de la « pression de l'urgence », nous nous sommes attachés à saisir les temporalités précises à l'œuvre dans les horizons d'action. Pour prendre l'exemple des agents des services d'investigation, ce n'est pas la même chose de se voir questionner ponctuellement sur l'avancée d'une enquête que de se voir interroger quotidiennement lors d'une réunion de management sur chacune des enquêtes concernant les crimes prioritaires (Maillard et Savage, 2017 : 8).

La troisième composante a résidé dans le croisement de l'information. Dans chacun des pays, l'analyse a été concentrée sur un nombre réduit de sites, permettant de se centrer sur un milieu d'interconnaissance (un commissariat particulier), pour croiser les propos tenus par nos différents interlocuteurs et prendre de la distance avec les entretiens pris individuellement. La répétition des propos d'entretiens en entretiens (par exemple sur l'effet d'une nouvelle direction, plus encline à écouter les attentes des subordonnés – ou le contraire) ou, à l'inverse, les variations sur un même thème de brigade en brigade, ont permis de comprendre les mécanismes d'évaluation concrets internes au service. Cette possibilité de croiser les entretiens a favorisé une prise de recul face à des propos qui donnaient tous les signes de la réflexivité (cf. deuxième section de la première partie). A Londres, un commissaire (*superintendent*), qui suivait en formation continue un Master en *policing* délivré par l'Université de Portsmouth, avait insisté pendant toute la durée de l'entretien sur les dangers d'une focalisation excessive sur les indicateurs de performance, développant un argumentaire assez sophistiqué sur leurs effets pervers, aux dépens d'une analyse des risques et d'un travail policier qualitatif. Dans la même journée, un brigadier (*sergeant*) placé sous sa responsabilité confiait que c'est précisément ce commissaire qui lui assignait des objectifs de court terme sur le nombre d'interpellés pour un projet sur le cambriolage qui lui tenait particulièrement à cœur. Autrement dit, sur certains projets considérés comme gratifiants professionnellement, ce commissaire était pris dans le système de normes contraignantes, et devait démontrer la réussite de son projet, quitte à adopter des pratiques contraires à ce que son discours en entretien exposait.

Quatrièmement, les observations, conduites certes de façon résiduelle (une trentaine d'heures dans chacun des pays), ont aidé à se départir de certaines naïvetés. Assister à des réunions a été l'occasion de comprendre certaines routines, par exemple dans la distribution de la parole au cours des réunions, mais aussi de nouer des contacts informels. Dans le Hampshire, en participant à une réunion de la *Force performance group*, nous avons pu voir comment un chef de l'aire Est (*Eastern Area*) a dû se justifier de ses mauvais chiffres en termes d'élucidation et présenter un plan d'action détaillé pour répondre aux demandes du chef-adjoint de la police animant la réunion. Mais ces observations ont aussi facilité la prise de contacts ; en l'occurrence, ce même chef de l'aire Est révéla informellement après cette réunion que notre présence (mais aussi celle d'une autre délégation) avait diminué le caractère confrontatif des échanges tenus habituellement dans ce type de réunion.

Les observations ont aussi pu se dérouler sur des scènes moins officielles. La présence dans un bureau au moment où tombent les résultats de la journée a par exemple permis d'être témoins des coulisses du métier : en fin de journée, alors que nous étions dans le bureau d'un commissaire très critique vis-à-vis des objectifs chiffrés, ce dernier regarda ses chiffres comparés aux autres territoires, pour exprimer, avec une évidente satisfaction : « Nous progressons, ils régressent ; la vie est compétition ». Non seulement ces moments d'observation aident à gagner en distance quant aux propos recueillis en entretiens, mais ils révèlent la fluidité des univers normatifs des acteurs, la complexité de leurs systèmes de croyances, et par conséquent la difficulté d'identifier des lignes de clivage claires et intangibles entre des agents défendant un régime de performance « avancé », adoptant une perspective de long terme, conscients des effets pervers des indicateurs, et des tenants d'un régime dit « traditionnel », court-termiste et centré sur des indicateurs rudimentaires.

Enfin, nous avons bénéficié d'alliés au sein de chacun des terrains. En réduisant l'écart séparant *insiders* et *outsiders*, ces informateurs privilégiés aident à dépasser le caractère lisse du discours institutionnel, là où la parole officielle est particulièrement cadencée. Il en est ainsi notamment de la « politique du chiffre » telle qu'elle a pu exister au sein de la Préfecture de police de Paris au tournant des années 2010, politique dont on sait maintenant qu'elle a engendré des pratiques massives de manipulation des chiffres de la délinquance (IGA-IGPN, 2014). Au cours de l'enquête, donc avant la publication de ces rapports d'inspections, nous avons ainsi pu documenter, grâce à des informateurs privilégiés, les mécanismes de sous-enregistrement et de lissage (reporter de mois en mois l'enregistrement de certains actes) des chiffres de la délinquance pour se conformer aux attentes de la hiérarchie en utilisant les marges offertes par le système (Douillet et al., 2014 : 436–437). Au-delà de cet effet de dévoilement, les informateurs privilégiés sont aussi ceux avec lesquels s'est établie une relation de confiance, disposant d'une très bonne connaissance interne du milieu, et auprès desquels peuvent être testées des hypothèses.

Entre macro et meso

Ce travail d'enquête a mis en évidence une intégration organisationnelle accrue des polices, appuyée sur la remontée systématique des tableaux de bord, le suivi plus fréquent des activités individuelles et des séances collectives d'évaluation de la performance ayant pour effet de comparer et classer individus et unités. Un tel processus est particulièrement prononcé pour les cadres intermédiaires avec une responsabilité territoriale (chefs de service) qui se retrouvent évalués régulièrement sur une batterie d'indicateurs diversifiés (des indicateurs de ressources humaines à l'évolution de la délinquance) (voir, dans un même sens, Lemaire, 2016 ; Darley et Gauthier, 2018).

Dans ce cadre, l'enquête a souligné les mécanismes politiques, organisationnels et professionnels qui traduisent ces recompositions au niveau macro. L'effet de « cascade » est ainsi revenu de façon récurrente : la fixation d'objectifs au niveau supérieur entraîne, en chaîne, des déclinaisons de cette logique chiffrée sur les niveaux inférieurs. En France comme en Angleterre, cette logique descendante s'ancre dans les habitudes organisationnelles de commandement des polices. Mais les entretiens ont également permis

d'identifier des mécanismes moins visibles : les demandes de remontée de chiffres sont un moyen implicite de gouvernement (en rappelant les objectifs), et les demandes à des dates rapprochées constituent une pression croissante ; si les responsables ont peu de moyens de sanctions officielles, ils peuvent utiliser toute une série d'incitations (allant des carrières accélérées aux cours de conduite en situation de risques – toujours recherchés par les agents) ; la pression descendante ne s'exprime pas toujours par des chiffres à atteindre, mais par un suivi plus précis des dossiers individuels (notamment dans les services judiciaires) ; la demande de « meilleurs chiffres » s'exprime souvent sur un mode indirect et oral (« soyez imaginatifs »). Ce mode de gouvernement s'inscrit dans des transformations globales des polices, qui voient prévaloir l'usage des indicateurs dans le pilotage des services²³, et où l'évaluation de la performance, les procédures standardisées ou encore les structures hiérarchiques diminuent l'autocontrôle des professionnels (Evetts, 2011).

Pour autant, l'analyse, par les allers-retours constants entre cadres généraux d'interprétation et description empirique soucieuse des détails, entre « le plus local des détails locaux et la plus globale des structures globales » (Geertz, 1986 : 88) a conduit aussi à se départir d'une vision trop unifiée des organisations policières, pour en souligner les divisions, concurrences et strates professionnelles impliquant une redéfinition, mesure et suivi de la « performance ». En fonction de leurs conceptions du travail, de la situation de leur service, de leurs perspectives professionnelles, les policiers peuvent en effet réinterpréter les priorités organisationnelles, lesquelles ne sont d'ailleurs pas toujours univoques. La comparaison internationale a souligné combien l'éventail des indicateurs de mesure, ainsi que leurs appropriations, différait : si la Préfecture de police parisienne et la *Met* londonienne sont toutes deux marquées par une pression descendante autour de la baisse des chiffres de la délinquance, au sein de la *Met*, ce sont des indicateurs beaucoup plus larges (à commencer par la mesure de la satisfaction et de la confiance) qui sont retenus, là où dans la Préfecture de police les agents restent centrés sur des indicateurs internes, notamment élucidations et délinquance enregistrée (Maillard, 2018). En nous situant à un niveau plus meso, nous avons aussi pu proposer une lecture soulignant les tensions internes auxquelles donnent lieu tant ces remontées d'information que l'assignation d'objectifs chiffrés, les retraductions des objectifs par les cadres intermédiaires, les pratiques différenciées de suivi par les encadrants directs (Douillet et al., 2014 ; Maillard et Savage, 2017).

De ce point de vue, un regret a été de ne pas avoir suffisamment resserré les cas (deux pays, quatre villes, et des entretiens dans différents services de voie publique et d'investigation). Ce que nous avons gagné en extension, nous l'avons perdu en profondeur. L'enquête n'a pas toujours permis d'analyser exactement les mêmes unités (dans certains cas, nous avons pu rencontrer les services chargés des violences domestiques, dans d'autres non), n'autorisant pas suffisamment des comparaisons terme à terme. De même, la diversité des services à l'intérieur d'un commissariat n'a pas toujours rendu possible un positionnement distancié sur l'ensemble des entretiens. Comme indiqué plus haut, l'une des dimensions centrales sur un sujet comme celui-ci, c'est de pouvoir construire des cas (le fonctionnement de certains services territoriaux, la mise en œuvre de projets ou encore de certains services d'investigation) sans être prisonnier du seul discours des acteurs. Ceci nous a conduits à réduire la part de ce que nous avons exploité *in fine*, en ne

mobilisant que de façon précautionneuse le matériau empirique dépendant du récit d'un interlocuteur unique.

Conclusion

Entrer dans un monde traditionnellement peu propice au regard extérieur, marqué par des visions du monde séparant, voire opposant, le « nous » et le « eux », requiert donc de la part de l'observateur de savoir se faire accepter. Pour des thématiques comme celles retenues dans les deux recherches (contrôles d'identité dans Polis, indicateurs quantitatifs dans Refmanpol), ces exigences sont même redoublées, les agents rencontrés pouvant être enclins à protéger les « secrets » de l'institution ou à ne pas trop s'exposer au jugement externe. Le chercheur risque alors de buter devant un discours convenu, détaché des pratiques, dont on a distingué trois formes : acritique (lisse et axé sur la règle), critique (mais produit à un haut niveau de généralité) et réflexif (mais risquant d'exagérer cette réflexivité). Pour prendre de la distance par rapport à ces discours, l'observation, démarche traditionnelle privilégiée dans les recherches sur la police, représente une ressource essentielle, par sa capacité à restituer les univers pratiques des acteurs, les détails (les seuils de déclenchement des contrôles), les « cela va de soi » (le contrôle comme outil professionnel peu discuté), les critères implicites de sélection des cibles par les policiers, mais aussi les incertitudes et les espaces d'indétermination. L'observation des pratiques, en outre, n'est pas antinomique d'une activité de mesure, dépassant les oppositions trop tranchées entre approches quantitatives et qualitatives. A condition de respecter certaines règles (usage des relances, croisement de l'information dans un milieu d'interconnaissance, utilisation ponctuelle des observations ou encore recours à des informateurs privilégiés), l'entretien a constitué une ressource complémentaire. Si le dosage entretien/observation a varié en fonction des objectifs de la recherche et des contraintes du terrain (comme Polis et Refmanpol l'illustrent), leur combinaison s'est toujours révélée utile : aller au-delà des pratiques observées *in situ* pour rendre compte des univers professionnels et institutionnels plus larges (orientations des politiques policières, normes du milieu professionnel) grâce au recours aux entretiens dans Polis, accéder aux coulisses informelles grâce à l'observation dans Refmanpol. Dans chacun des cas, le travail d'objectivation se construit progressivement, en s'éloignant au fur et à mesure des discours spontanés mais sans jamais rompre totalement avec eux. L'élaboration théorique s'effectue dans une confrontation continue aux données, dans une démarche chère aux tenants de la « grounded theory » (Glaser et Strauss, 1968). Dans ce cadre, le temps long de l'enquête est important, à l'instar de ce que Corinne Rostaing (2017 : 4) écrit pour la prison, en donnant à voir « la répétitivité des actions et la banalité de la réalité quotidienne plutôt que de se limiter à l'examen de quelques rares situations, qui peuvent s'avérer *in fine* exceptionnelles ». Ce temps long est d'autant plus nécessaire que la mise en confiance suppose de laisser les policiers se raconter, quelques fois sur des sujets éloignés de la thématique de la recherche.

Ce que l'on a vu également, c'est le caractère éminemment pluriel des mondes policiers et ce, alors même que nos travaux se centraient sur la seule activité de police de sécurité publique. Qu'il s'agisse des contrôles ou de l'usage des indicateurs, ce dont doit rendre compte la recherche, c'est d'un ensemble complexe de normes, routines,

pratiques, variables en fonction des contextes, unités et agents, ainsi que des contradictions, voire des cloisonnements de l'institution. En rendre compte suppose d'analyser à la fois les relations verticales, avec leur mélange complexe de logiques descendantes (effets de cascade de certaines instructions, effet induit des politiques de formation ou encore logique subtile de certaines demandes de chiffres pour exercer une pression indirecte) et de réappropriations et détournements par les échelons subordonnés, ainsi que les variations plus horizontales entre unités (de voie publique ou d'investigation, en uniforme ou en civil, avec un mandat plus ou moins centré sur la lutte contre la criminalité). Refuser cette complexité, c'est risquer de généraliser trop rapidement, à partir d'observations microsociologiques portant sur des unités spécifiques. C'est ici le reproche que l'on peut faire à l'ouvrage de Didier Fassin (2011) : à partir d'observations faiblement contextualisées sur une Brigade anti-criminalité de nuit de région parisienne, tirer des conclusions sur l'ensemble de la police (« une anthropologie de la police dans les quartiers » comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage) suggérant une univocité de l'institution, que Didier Fassin n'est pas capable de démontrer mais simplement de présumer. Pour appréhender de façon plus fondée les univers policiers, le travail de recherche doit au contraire mettre en tension le singulier et l'universel, questionner les différenciations et régularités que l'institution comprend, les rapports de concurrences professionnelles et de mise en ordre hiérarchique, sans écraser la diversité des pratiques et mondes d'action. Le travail de terrain peut alors permettre de lier des niveaux d'analyse souvent disjoints (micro, meso et macro). Si dans chacune des deux recherches, cette articulation a été opérée différemment, les observations microsociologiques attentives aux jeux et hésitations des acteurs, au plus proche des situations et des activités du quotidien, constituent un point d'analyse privilégié des transformations contemporaines des modes d'actions des appareils policiers.

Remerciements

Outre les collègues avec qui ont été menées ces enquêtes collectives, je remercie Mathilde Darley, Jérémie Gauthier, Sebastian Roché, Mathieu Zagrodzki pour avoir lu une version précédente de ce texte.

Conflits d'intérêts

L'auteur déclare n'avoir aucun conflit d'intérêts potentiel pour tout ce qui concerne le déroulement de la recherche, les droits d'auteur et/ou la publication de cet article.

Financement

L'auteur n'a bénéficié d'aucun soutien financier particulier relatif au déroulement de la recherche, à ses droits d'auteur et/ou à la publication de cet article.

Notes

1. Dans la suite du texte, comme les recherches auxquelles je me réfère ont été collectives, je recourrai au « nous » pour évoquer les opérations conduites (observations, entretiens, codage, etc.). En revanche, j'utiliserai le « je » pour aborder les leçons méthodologiques, épistémologiques, mais aussi de pratiques de la recherche que je tire de ces expériences. Si les leçons et

- l'interprétation sont personnelles (raison pour laquelle j'emploie le « je »), ces recherches ont été des aventures collectives (et je remercie sincèrement les équipes auxquelles j'ai pris part).
2. Il s'agit de la police de voie publique en charge de prévenir et réprimer les désordres et nuisance sur la voie publique (nous excluons donc de l'analyse le maintien de l'ordre, le renseignement et l'investigation).
 3. Pour la présentation en détail, cf. encadré infra.
 4. La liste des travaux est considérable. Pour un bilan en anglais, on peut se reporter à P. Manning (2014), en français à D. Fassin (2016). Selon ce dernier, en France, « l'ethnographie des forces de l'ordre n'a trouvé sa place que récemment, et timidement » (Fassin, 2016 : 294). S'il mentionne à juste titre les travaux récents de G. Mainsant et J. Gauthier, il minore, de façon assez étonnante, une longue tradition de recherche que l'on retrouve chez des auteurs variés (M. Boucher, M. Darley, F. Jobard, R. Lévy, E. Lemaire, D. Monjardet, C. Mouhanna, G. Pruvost, etc.).
 5. Les observations ont été conduites pour la France en septembre-octobre 2011, février 2012, novembre 2012, et en Allemagne, où les accès ont été plus faciles, principalement en 2011 avec quelques séquences en 2012. Une part de ces entretiens et observations a été conduite à plusieurs (sur les effets des binômes, et notamment des binômes mixtes, comme technique d'enquête dans les commissariats, voir Darley et Gauthier, 2014).
 6. Le projet impliquait également Daniela Hunold et Mathieu Zagrodzki.
 7. Observations et entretiens ont été réalisés entre fin 2012 et le premier semestre 2014.
 8. Je me permets de renvoyer à Maillard, 2017.
 9. Elle a débordé des seuls cercles académiques : elle est portée par le discours de certains syndicats et acteurs politiques spécialisés et a fait l'objet de critiques dans la presse (*Le Canard enchaîné*, *Médiapart*, *Libération*). Le ministre de l'Intérieur à partir de mai 2012 s'en fera d'ailleurs l'écho. Mais le débat est semblable en Angleterre où la « targetisis » se trouve sous des feux nourris des experts, syndicats, policiers et acteurs politiques depuis le début des années 2000.
 10. Un sous-préfet membre du cabinet du directeur général de la police nationale dans le cas de Polis, un commissaire divisionnaire sous-directeur au sein de la direction centrale de la sécurité publique pour Refmanpol.
 11. La DDSP nous autorisera cependant ultérieurement à conduire des observations supplémentaires, permettant ainsi de réaliser le nombre d'heures d'observations prévues initialement. Ces rebondissements sont significatifs du caractère fondamentalement processuel, et chaotique, de l'accès au terrain.
 12. C'est un point que soulève très justement Pruvost (2007) à propos des récits biographiques, en rappelant que « à force d'entendre des histoires, ils maîtrisent les ficelles du récit fabriqué » (Pruvost, 2007 : 134).
 13. Nous l'apprendrons plus tard dans nos entretiens avec d'autres membres du commissariat. C'est à cette occasion que l'on nous informera également que nous avons été « googlisés » avant la conduite des entretiens.
 14. Voir les remarques très semblables d'Alexis Spire (2017 : 93–94) à propos de son travail sur les agents de l'immigration, si ce n'est qu'il choisira pour sa part une observation participante en se faisant recruter comme vacataire.

15. Ajoutons que la recherche Polis a également permis une triangulation des résultats puisque les conclusions de l'enquête qualitative concernant les pratiques de contrôle plus fréquentes en France, le surcontrôle des jeunes d'apparence minoritaire, tout comme d'ailleurs le niveau plus élevé de jeunes s'est vu confirmer par l'enquête quantitative (Maillard et al., 2016, et pour des résultats plus approfondis Oberwittler et Roché, 2018).
16. Avec une longue tradition (W. F. White, E. Hughes, H. Becker), voir ici Peneff, 1995.
17. Une part de ces entretiens et observations a été menée à plusieurs. En revanche, contrairement à M. Darley et J. Gauthier (2014), ces observations n'ont pas été conduites par des binômes mixtes (j'ai été pour ma part plusieurs fois associé à M. Zagrodzki).
18. Les prénoms ont été changés. Philippe est brigadier-chef (et chef d'équipage), Jérémie est gardien de la paix (et le conducteur) et Benoît est adjoint de sécurité.
19. Le profil du « chasseur » correspond au policier centré sur la lutte contre la délinquance, envisageant son activité comme une chasse au délinquant.
20. Voir cependant de premières étapes dans Maillard et Zagrodzki, 2017.
21. Ces tableaux de bord sont constitués de trois séries d'indicateurs : de situation (l'évolution des différents types de crimes et délits), d'activité (enquêtes criminelles, contrôles routiers, interventions de la police scientifique et technique, etc.) et de ressources disponibles (présence sur la voie publique, nombre de congés maladie, etc.).
22. Ces oublis n'ont pas été réguliers, et ne résultent pas, autant que l'on puisse en juger, d'un souhait de nous écarter mais plutôt d'une forme de négligence.
23. Lemaire (2016) a de son côté mis en évidence les formes discrètes de management (la spécialisation policière) comme adaptation aux exigences gestionnaires.

Références

- Barrier J, Pillon J-M et Quéré O (2015) Les cadres intermédiaires de la fonction publique. Travail administratif et recompositions managériales de l'État. *Gouvernement et action publique* 4(4) : 9-32.
- Beaud S et Weber F (2010) *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
- Brodeur J-P (1984) La police : mythes et réalités. *Criminologie* 17(1) : 9-41.
- Cefai D (dir.) (2010) *L'engagement ethnographique*. Paris : Editions de l'EHESS.
- Charman S (2017) *Police Socialisation, Identity and Culture*. Basingstoke : Palgrave.
- Chauvin S et Jounin N (2010) L'observation directe. In : Paugam S (dir.) *L'enquête sociologique*. Paris : PUF, 143-165.
- Darley M et Gauthier J (2014) Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat. *Genèses* 97 : 67-86.
- Darley M et Gauthier J (2018) Le travail policier face aux réformes. Une ethnographie de la mise en œuvre des 'zones de sécurité prioritaires'. *Politix* 124 : 59-84.
- Douillet A-C, Maillard J de et Zagrodzki M (2014) Une centralisation renforcée par le chiffre ? Les effets contradictoires des indicateurs chiffrés dans la police nationale en France. *Politiques et management public* 31(4) : 421-442.
- Ericson R (1982) *Reproducing Order : A Study of Police Patrol Work*. Toronto : University of Toronto Press.
- Evetts J (2011) New Professionalism and New Public Management : Changes and Continuities. *Sociologie du travail* 53(3) : 334-340.
- Fassin D (2011) *La force de l'ordre*. Paris : Seuil.

- Fassin D (2016) L'ethnographie retrouvée. Sur quelques approches contemporaines des pratiques policières. *L'Homme* (219/220) : 287-310.
- Gauthier J (2015) Origines contrôlées. Polices et minorités en France et en Allemagne. *Sociétés contemporaines* 97 : 101-127.
- Gauthier J (2017) Le policier et le culturel. Police et minorités à Berlin. *Cultures & Conflits* 107 : 123-141.
- Geertz C (1986) *Savoir local, savoir global*. Paris : PUF.
- Glaser B et Strauss A (1968) *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*. Chicago : Aldine Publishing Company.
- Goffman E (1983) L'ordre de l'interaction. In : Goffman E (dir.) *Les moments et leurs hommes*. Paris : Minuit.
- IGA-IGPN (Inspection générale de l'administration-Inspection générale de la police nationale) (2014) *L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure sur le ressort de la préfecture de la police*. Rapport : Ministère de l'Intérieur.
- Jobard F (2006) Police, justice et discriminations raciales. In : Fassin D et Fassin E (dirs) *De la question sociale à la question raciale ?* Paris : La découverte, 211-229.
- Jobard J et Maillard J de (2015) *Sociologie de la police*. Paris : Armand Colin.
- Jobard J et Maillard J de (2019) Les relations police-population au prisme des contrôles d'identité. In : DDD (dir.) *Les recours au droit*. Paris : La Documentation française.
- Kaufmann J-C (1996) *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.
- Lascoumes P et Le Galès P (dir.) (2004) *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Lemaire E (2016) Les usages de la spécialisation dans la police. Les formes discrètes du management public policier. *Revue française de science politique* 66(3/4) : 461-482.
- Maillard J de (2017) *Polices comparées*. Paris: Lextenso/LGDJ.
- Maillard J de (2018) Police performance regimes and police activity : Compstat in Paris and London compared. *European Journal of Criminology* 15(5) : 589-608.
- Maillard J de (2019) Les contrôles d'identité, entre politiques policières, pratiques professionnelles et effets sociaux. Un état critique des connaissances. *Champ pénal/Penal Field* (en ligne).
- Maillard J de, Hunold D, Roché S, Oberwittler D et Zagrodzki M (2016) Les logiques professionnelles et politiques du contrôle. Des styles de police différents en France et en Allemagne. *Revue française de science politique* 66(2) : 47-69.
- Maillard J de et Savage S (2017) Les détectives dans la cage de fer néo-managériale ? Une analyse de deux polices britanniques. *Sociologie du travail* 59(4) : 1-22.
- Maillard J de et Zagrodzki M (2017) Styles de police et légitimité policière. La question des contrôles. *Droit et Société* (97) : 485-501.
- Manning P (2014) Ethnographies of policing. In Reisig MD et Kane RJ (eds) *The Oxford Handbook of Police and Policing*. Oxford : Oxford University Press, 518-547.
- Marx G (1988) *Undercover : Police surveillance in America*. Berkeley : University of California Press.
- Monjardet D (1996) *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte.
- Monjardet D (2005) Gibier de recherche, la police et le projet de connaître. *Criminologie* 38(2) : 13-37.

- Neyroud P (2008) Past, Present and Future Performance : Lessons and Prospects for the Measurement of Police Performance. *Policing* 2(3) : 340-348.
- Oberwittler D et Roché S (2018) Ethnic Disparities in Police-Initiated Contacts of Adolescents and Attitudes towards the Police in France and Germany. In : Oberwittler D et Roché S (eds) *Police–Citizen Relations across the World. Comparing Sources and Contexts of Trust and Legitimacy*. Abingdon : Routledge, 73-107.
- Peneff J (1995) Mesure et contrôle des observations dans le travail de terrain. *Sociétés contemporaines* (21) : 119-138.
- Pruvost G (2007) Enquêter sur les policiers. Entre devoir de réserve, héroïsation et accès au monde privé. *Terrain* 48 : 131-148.
- Pruvost G (2008) La production d'un récit maîtrisé : les effets de la prise en note des entretiens et de la socialisation professionnelle. *Langage et société* 123 : 73-86.
- Rostaing C (2017) Quelques ficelles de sociologie carcérale. *Criminocorpus* (online) 30 June 2017. Voir : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3552>.
- Sawicki F (2000) Le politiste et le microscope. In : Bachir M et al. (dir.) *Les méthodes au concret*. Paris : PUF, 143-164.
- Spire A (2017) Comment étudier la politique des guichets ? Méthodes pour enquêter sur le pouvoir discrétionnaire des agents de l'immigration. *Migrations Sociétés* 167 : 91-100.
- Waddington P A J (1999) Police (Canteen) Sub-Culture: An Appreciation. *British Journal of Criminology* 39(2) : 287-309.